



Institut des Sciences Humaines & Spirituelles

Règlement intérieur de L'Institut des Sciences Humaines Et Spirituelles (Adulte)

Préambule

L'Institut des Sciences Humaines et Spirituelles a pour but :

- de donner aux élèves des connaissances en langue arabe et en science islamique.
- de favoriser leur épanouissement dans un environnement éthique.

1) LES HORAIRES DE COURS

Les adultes (femmes) :

- Débutantes : **samedi** de 9h à 12h **OU mardi** de 14h à 17h (sous réserve d'effectif complet pour ce créneau)
- Niveau 1, 2 et 3 : **samedi** de 9h à 12h

Les adultes (hommes) :

- Cours de Coran tous niveaux : **vendredi** de 18h30 à 20h
- Cours d'arabe débutant : **samedi** de 10h à 12h et **mercredi** de 18h à 20h
- Cours d'arabe niveau 1 : **mardi** de 18h à 20h et **vendredi** de 18h à 20h
- Cours d'arabe niveau 2 : **mercredi** de 18h à 20h et **samedi** de 17h à 20h
- Cours d'arabe niveau 3 : **jeudi** de 18h à 20h et **samedi** de 15h à 17h

Les enfants à partir de 4 ans (propres) :

- Maternelles débutants : **mercredi** de 13h30 à 16h30 OU **samedi** 13h30 à 16h30
- Élémentaires débutants : **mercredi** 13h30 à 16h30 OU **samedi** de 13h30 à 16h30
- Élémentaires niveau 1 : **samedi** de 13h30 à 16h30
- Élémentaires niveau 2 : **dimanche** de 9h à 12h
- Élémentaires niveau 3 : **dimanche** de 13h30 à 16h30

2) TRAVAIL SCOLAIRE

- Je me considère « **Talab El 'Im** » à la quête de la science
- Je note sérieusement le travail et les leçons donnés par l'enseignant
- Je m'engage à faire mes devoirs et mes leçons pour le jour demandé
- Je dois être en possession de mon matériel scolaire tout au long de l'année
- Je travaille sérieusement, de manière assidue et je persévère sur le sentier d'Allah

3) ABSENCES

Toute absence doit être excusée :

- à l'avance (en cas d'absence prévue)
- au retour (en cas d'absence imprévue)

4) ENGAGEMENT

- L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Institut.
- L'étudiant s'engage à utiliser les cours vidéo durant l'année scolaire et à un usage personnel. Il est strictement interdit de les partager à des tiers.
- L'étudiant s'engage à régler l'intégralité de la contribution financière annuelle en 1 / 2 ou 3 fois (+ 5€ de frais de dossier et 2€ supplémentaire par enfant en plus).
- Il ne sera fait aucune remise ni aucun remboursement en cas de désistement en cours d'année ou d'absence temporaire.